



MAGAZINE DES AFFAIRES n°66

Novembre 2011

Marvell joue l'effet générationnel



Marvell. Voici un nom pour le moins original dans le monde des cabinets d'avocats mais qui s'est finalement imposé comme une évidence à ses associés fondateurs - Jean-Louis Lasserri et Serge Wilinski - deux amis d'enfance ayant grandi dans la lecture des Comics américains et qui viennent de sceller le mariage entre leurs structures respectives LSK et WSA autour de cette nouvelle marque au

parfum de super-héros. "C'est avant tout un phénomène générationnel que nous voulions assumer" annonce Jean-Louis Lasserri, managing partner du nouveau cabinet qui rassemble déjà 34 avocats dont 9 associés. "Cela fait des années que nous faisons du management de projet aux côtés de nos clients dont nous avons accompagné chacune des étapes de croissance. Pour nous, Marvell est donc l'occasion de donner une nouvelle dimension à notre fibre entrepreneuriale en créant une entreprise du droit allant au-delà de la personnalité de ses fondateurs." D'un point de vue opérationnel, l'activité du cabinet s'orientera autour du Corporate Finance, du Droit Commercial, de la Fiscalité et d'un important pôle de Droit Social allant

de la restructuration au droit de la sécurité sociale en passant par la (re) renégociation de management package de LBO, l'un des spécialités de feu Wilinski Scotto. Autre originalité de la structure : la volonté de développer l'activité au sein des pays émergents. "Nous sommes en train de nouer des partenariats dans des pays comme le Brésil, Israël et l'Inde afin de répondre aux besoins de nos clients grandes PME, en particulier dans les domaines de l'immobilier, du M&A et des start-ups", expliquent Jean-Louis Lasserri et Serge Wilinski, qui voient déjà loin pour Marvell : "Notre objectif est avant tout de créer une entreprise pérenne au sein de laquelle la seule diva, finalement, c'est l'entreprise elle-même." ■